



Accident de travail survenu debut de mission Interim

Par Ebourdinho

Bonjour, voila j'ai un problème, j'ai commencé a travailler dans mon entreprise il y a un peu plus de 4 semaines cependant je viens litteralement de me bloquer le dos a l'instant (travail beaucoup trop physique et repetitif) cependant d'apres ce que j'ai pu voir les indemnites dependent du dernier salaire pour l'entreprise. Cependant je n'ai donc travailler que 2 semaines le mois dernier pour 950e/net mais si je me met en accident (ce que je n'ai pas fais par peur de revenu ridicule) comment cela se passe t-il ? L'accident et ses indemnites se basent uniquement sur le dernier salaire ? Et non pas sur le contrat de travail ? (Car mon contrat se termine le 17 Janvier).

Merci d'avance de votre aide, car je suis dans une grosse galère et je n'ai jamais eu d'accident de travail en 7ans, en esperant m'etre fais comprendre.